

Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_071 - Objet : Décision modificative n°6 du Budget Principal**

Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président en charge des finances, expose aux membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes de fonctionnement et investissement suivants et d'approuver la décision modificative n° 6 du Budget principal comme suit :

| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT                            |                   | RECETTES DE FONCTIONNEMENT                              |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | + 32 000 €        |                                                         |                   |
| Chapitre 011 - Article 615231 - Travaux de voirie     | - 29 000 €        |                                                         |                   |
| Chapitre 011 - Article 6188 - Autres frais divers     | - 3 000 €         |                                                         |                   |
| <b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>               | <b>0 €</b>        | <b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>                 | <b>0 €</b>        |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT                             |                   | RECETTES D'INVESTISSEMENT                               |                   |
| Opération n° 21 - Voirie                              | + 32 000 €        | Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | + 32 000 €        |
| <b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                | <b>+ 32 000 €</b> | <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                  | <b>+ 32 000 €</b> |

Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à voter ces transferts de crédits.

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (49 votes Pour, 2 votes Contre) décide :**

**- D'APPROUVER** la Décision Modificative n° 6 du Budget Principal comme présentée ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
 Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
 Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULON, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**DEL\_2025\_072 - Objet : Admission en non-valeur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, relative aux pertes sur créances irrécouvrables et notamment aux créances éteintes dans le cadre d'une procédure de surendettement ou d'une procédure collective, lorsque le comptable a satisfait à l'ensemble de ses obligations ;

Vu la demande d'admission au titre des créances éteintes émanant de la Trésorerie de Coutras, d'un montant total de 466.54 € ;

Vu le Budget Primitif 2025 de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers – Chapitre 65 – Article 6542 ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20251112-DEL\_2025\_072-DE

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (32 votes Pour, 10 votes Contre, 5 Abstentions, 4 NPPV) décide :**

**- D'ADMETTRE** en créances éteintes – article 6542 - les titres de recettes dont le montant total s'élève à 466.54 €.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_073 - Objet : Construction du dojo - Emprunt 400 000 euros - Contractualisation**

Monsieur Frédéric MAULUN, vice-président, rappelle aux membres du Conseil Communautaire le vote dans le cadre du Budget Primitif 2025, d'un emprunt de 400 000 euros, destiné à la construction du dojo à Sauveterre-de-Guyenne.

5 banques ont été sollicitées afin d'obtenir un emprunt aux conditions les plus favorables pour la Communauté des Communes.

Après présentations des offres,

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20251112-DEL\_2025\_073-DE

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (41 votes Pour, 7 votes Contre, 2 Abstentions, 1 NPPV) décide :**

- **DE CONTRACTER** un prêt de 400 000 € auprès du Crédit Mutuel du Sud Ouest, Fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest ;

- **D'ACCEPTER** l'offre de prêt "Cité Gestion Index Livret A" transmise par le Crédit Mutuel du Sud Ouest aux conditions ci-dessous :

|                         |                                                                                      |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Montant en euros        | 400 000 euros                                                                        |
| Durée                   | 180 mois (15 ans)                                                                    |
| Taux indexé             | Taux du livret A + marge de 0.40%                                                    |
| Périodicité             | Trimestrielle                                                                        |
| Type d'amortissement    | Linéaire                                                                             |
| Commission d'engagement | 0.10% soit 400 euros                                                                 |
| Remboursement anticipé  | Possible à tout moment après la première échéance selon les modalités contractuelles |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces contractuelles relatives à cet emprunt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joëli LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_074 - Objet : Association Solidarité Paysans d'Aquitaine - Demande de subvention**

Monsieur le Président présente la demande de subventions émanant de l'association Solidarité Paysans d'Aquitaine.

Solidarité Paysans s'inscrit dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire et s'identifie unique association d'accompagnement gratuit. Elle accompagne les agriculteurs en difficulté, en collaboration l'association établit un diagnostic de leur exploitation, de leurs situations familiale, patrimoniale, juridique, personnelle et sociale, y compris en abordant les procédures collectives judiciaires.

L'association sollicite pour l'exercice 2025 l'octroi d'une subvention à hauteur de 2 500 euros.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20251112-DEL\_2025\_074-DE

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (45 votes Pour, 5 votes Contre, 1 Abstention) décide :**

**- D'ÉMETTRE** un avis favorable à la demande de subventions d'un montant de 2 500 € émanant de l'association Solidarité Paysans d'Aquitaine.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_075 - Objet : Règlements d'attribution des subventions aux associations -  
Modifications**

Vu les délibérations du Conseil Communautaire validant les règlements d'attribution des subventions aux associations économiques, culturelles, touristiques et sportives ;

Dans le cadre de l'attribution de subventions de fonctionnement, d'investissement et festives, aux associations de dimension intercommunale qui participent à l'animation et au dynamisme du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers. Madame Josette MUGRON, vice-présidente, présente aux membres du Conseil Communautaire les modifications proposées par la Commission "Vie Associative" réunie le 25 septembre 2025.

Ces règlements détaillent notamment en leurs articles les critères d'éligibilité ainsi que la procédure de dépôt et d'instruction des demandes.

Où cet exposé,

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20251112-DEL\_2025\_075-DE

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (39 votes Pour, 9 votes Contre, 3 Abstentions) décide :**

**- DE VALIDER** les modifications apportées aux règlements d'attribution de subventions de fonctionnement, d'investissement et festives, aux associations de dimension intercommunale, joints à la présente.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_076 - Objet : Aides aux entreprises - Attributions**

Vu la délibération n° DEL\_2023\_035 du Conseil Communautaire réuni le 11 avril 2023 approuvant la convention entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers et la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aides aux entreprises ;

Vu la délibération n° DEL\_2023\_035 du Conseil Communautaire réuni le 11 avril 2023 approuvant le règlement d'attribution des subventions aux acteurs économiques du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Vu la délibération n° DEL\_2024\_020 du Conseil Communautaire réuni le 11 mars 2024 relative au calcul des subventions accordées aux entreprises du territoire de la Communauté des Communes ;

Vu la délibération n° DEL\_2024\_058 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2024 approuvant la modification du règlement d'attribution des subventions communautaires aux acteurs économiques et signature de l'avenant n°2 avec la Région dans le cadre du SRDEII ;

Vu l'avis de la commission d'attribution des aides aux entreprises réunie le 6 octobre 2025, composée du Président et 5 membres de la Commission développement économique ;

Monsieur Colin SHERIFFS, vice-président en charge du développement économique, présente les projets de :

- L'Épicerie Le Sot l'y Laisse à Blasimon qui dans le cadre d'un projet d'épicerie multiservices souhaite acquérir du foncier et mettre en place une communication ;
- Le Rush'N'Move à Castelvieu qui souhaite acquérir du matériel pour son activité et développer sa communication ;
- Le GAEC de Rival à Landerrouet-sur-Ségur qui souhaite créer une station de stabilisation de la noisette et de la noix ;
- Les Épi'culteurs à Caumont dont le projet est le développement d'une épicerie participative et d'un café associatif.

Dans le cadre du règlement d'attribution des subventions aux acteurs économiques du territoire de la collectivité, ces projets répondent aux conditions d'éligibilité et priorités validées par le Conseil Communautaire :

- Priorité 1 - Accélérer les transitions au service de la compétitivité économique et de l'emploi – dispositif « Accompagner la diversité agricole » ;
- Priorité 2 - Renforcer notre souveraineté par l'innovation responsable - Dispositifs "Création et développement d'entreprises (frais de communication et d'acquisition de matériel)" + "Frais d'acquisition foncière" ;
- Priorité 3 - Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement – dispositif « développement de l'économie sociale et solidaire ».

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'accorder à :

- La SAS Épicerie Le Sot l'y Laisse de Blasimon une aide d'un montant total de **2 091 €** répartis comme suit :  
**758 €** - Dispositif « Création et développement d'entreprises - Frais de communication" - Montant éligible 3 034.80 € - Calcul 30 % du montant de l'investissement plafonné à 1 500€  
Régime d'aide 1407/1408 de minimis ;  
**833 €** - " Dispositif Frais d'acquisition foncière - Montant éligible 4 800 € - Calcul 30 % du montant de l'investissement plafonné à 1 000 € - Régime cadre national ;  
**500 €** - Bonification pour la création d'emploi.
- Rush'N'Move de Castelvieu une aide d'un montant total de **4 500 €** répartis comme suit :  
**1 500 €** - Dispositif « Création et développement d'entreprises (frais de communication) » - Montant éligible 5 198 € - Calcul 30 % du montant de l'investissement plafonné à 1 500 €  
Régime d'aide 1407/1408 de minimis.  
**3 000 €** - Dispositif « Création et développement d'entreprises (acquisition de matériel) » Montant éligible 26 273 € - Calcul 30 % du montant de l'investissement plafonné à 3 000€  
Régime d'aide 1407/1408 de minimis.
- GAEC de Rival à Landerrouet-sur-Ségur une aide de **3 000 €**  
Dispositif « Accompagner la diversité agricole » - Montant éligible 254 000 € - Calcul 30 % du montant de la dépense plafonné à 3 000 € ;  
Régime d'aide SA 107520
- Les Épi'culteurs de Caumont une aide de **1 500 €**  
Dispositif « Développement de l'économie sociale et solidaire » - Montant éligible 3 000 € - Calcul 50 % du montant de la dépense plafonné à 1 500 € ;  
Régime d'aide 1407/1408 de minimis.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20251112-DEL\_2025\_076-DE

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes Pour, 3 votes Contre, 6 Abstentions) décide :**

- **D'ACCORDER** les aides suivantes telles que présentées ci-dessus :
  - À la SAS Épicerie Le Sot l'y Laisse de Blasimon une aide de 2 091 € ;
  - À Rush'N'Move de Castelvieu une aide de 4 500 € ;
  - Au GAEC de Rival à Landerrouet-sur-Ségur une aide de 3 000 € ;
  - Aux Épi'culteurs à Caumont une aide de 1 500 €.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_077M - Objet : Syndicat Mixte Pôle Sud Gironde - Modification des statuts -  
Approbation**

Par délibération en date du 13 octobre 2025, le comité syndical du syndicat mixte du Sud Gironde a approuvé une modification de ses statuts portant sur les points ci-après :

- Liée à **une erreur matérielle** : la compétence PAH restée dans le titre des compétences alors que la suppression de la Compétence était l'objet de la modification de 2023 ;
- Liée à **une mise à jour** de l'article 13 qui devient l'article 14 ;

**Article 13. Receveur du Syndicat**

Les fonctions de receveur du Syndicat mixte seront exercées par le Trésorier comptable de LANGON-SAINT MACAIRE.

**Article 15. Comptable Public**

Les fonctions de Comptable Public du syndicat mixte seront exercées par le Service

- Liée à la question de l'explicitation des compétences au regard du principe de spécialité. (Un EPCI ne peut intervenir que dans les champs de compétences qui lui ont été transférées et uniquement à l'intérieur de son périmètre).

#### *Écriture précédente des compétences optionnelles*

#### **« 4-2 Compétences optionnelles « Développement Local- Politiques Contractuelles »**

##### **Développement Local**

Le syndicat est également compétent pour l'organisation, la coordination, l'animation de réflexions et d'actions entre partenaires publics et privés en faveur d'une politique de développement du territoire.

À ce titre, le Syndicat a pour mission d'élaborer un projet de Territoire Pays Sud Gironde, en partenariat avec les EPCI adhérents, sur la base des travaux menés dans le cadre de la coopération Pays des Rives de Garonne-Pays du Haut Entre-deux-Mers-CDC du Bazadais préexistante à la création du syndicat mixte Sud-Gironde.

Le projet de territoire est un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire. Le syndicat a identifié plusieurs enjeux dont ceux du vieillissement pour promouvoir un modèle de développement durable et améliorer la compétitivité, l'attractivité et la cohésion.

Le syndicat comprendra alors un conseil de développement. Composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur son territoire, il est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial.

Le Syndicat mettra alors en place une conférence des maires qui réunit les maires des communes situées dans le périmètre du syndicat. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

##### **Politiques Contractuelles**

Pour la mise en œuvre du projet de territoire, le syndicat peut conclure avec les EPCI à fiscalité propre qui y adhèrent et le conseil départemental et régional ayant été associés à son élaboration, une convention territoriale. Celle-ci fixe les missions déléguées au syndicat par les EPCI et par le conseil départemental et régional pour être exercées en leur nom.

Le syndicat a la compétence pour porter des programmes européens (LEADER...) ».

#### *Nouvelle écriture des compétences optionnelles.*

#### **« 4-2 Compétences optionnelles « Développement Local- Politiques Contractuelles »**

Le syndicat peut conclure avec les EPCI à fiscalité propre qui y adhèrent et les autres partenaires des **conventions territoriales**. Celles-ci fixent les missions déléguées au syndicat par les EPCI et par les signataires pour être exercées en leur nom. Les missions déléguées au syndicat portent sur l'animation et la gestion de programmes de développement local axés sur différents champs thématiques :

- Le Campus Connecté Sud Gironde ;
- Le Contrat Local de Santé-Santé Mentale 2024-2029 ;
- L'Action Collective de Proximité-aide aux artisans et commerçants dans le cadre du Contrat Région ;
- Des programmes européens à travers le conventionnement avec les autorités de gestion définies par l'Europe en France pour les mettre en œuvre (LEADER, Objectif Stratégique 5.2 du FEDER...) ;

- Le Contrat d'Objectifs Territorial pour un Territoire Engagé pour la Transition écologique signé avec l'ADEME et les quatre EPCI adhérents ;
- Le Projet Alimentaire Territorial.

Monsieur le Président invite le Conseil communautaire à approuver la modification des statuts du syndicat mixte du Sud Gironde telle que proposée.

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (48 votes Pour, 0 vote Contre, 2 Abstentions, 1 NPPV) décide :**

**- D'APPROUVER** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Sud Gironde telle qu'explicitée ci-dessus.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 48**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_078 - Objet : Mise à disposition d'un local dans le cadre du projet info jeunes - Convention entre la CdC et le CCAS de Blasimon**

Madame Myriam RÉGIMON, vice-présidente, présente la convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Blasimon, au bénéfice de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, du local situé Hall des Cornières, 15 Place de la République 33540 BLASIMON.

Ce local doit permettre à la Communauté des Communes de mener à bien les missions liées au projet Info Jeunes 2025-2031, destiné à offrir des services d'information, de soutien et d'accompagnement pour les jeunes du territoire. Ce local en constituera un lieu de permanence. Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'accès à l'autonomie des jeunes, notamment par l'accompagnement vers l'emploi, la formation, l'accès aux droits et la promotion de l'engagement des jeunes dans leur territoire.

La convention présentée détaille en ses articles les conditions d'utilisation du local par la Communauté des Communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés après retrait des 3 élus de la commune de Blasimon (46 votes Pour, 1 vote Contre, 1 NPPV) décide :**

- **DE VALIDER** la convention de mise à disposition accordée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Blasimon, à titre précaire et révocable, du local situé Hall des Cornières, 15 Place de la République 33540 BLASIMON au bénéfice de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

- **D'AUTORISER** Madame RÉGIMON, vice-présidente, à signer ladite convention.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

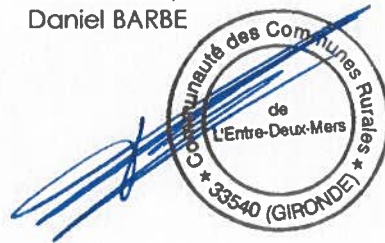
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des  
Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 12 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi cinq novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

**Membres en exercice : 67**

**Présents : 45**

**Votants : 51**

**Présents :**

Marcel ALONSO, Daniel BARBE, Jean Claude BERNEDE, Michel BRUN, Marie-Claude CONSTANTIN, Christelle COUNILH, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Laurence DUCOURT, Christiane DULONG, Michel DULON, DUMAS Patrick, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Danièle FOSTIER, Jean-Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, HÉLIE DE LA HARIE Marc, Olivier JONET, Vincent LAFAYE, Joël LE HOUARNER, Laurence LEROY, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, Florent MAYET, Olivier MEHATS, Josette MUGRON, Philippe PORTEJOIE, Jean-Marc PRA, Régis PUJOL, QUEYROL Bruno, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Marie-Claude REYNAUD, Jean-Claude RIBEIRO, Dominique ROBERT, Christophe SERENA, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, SOURISSE Yoann, Sylvie TESSIER et Jean-Marie VIAUD

**Représentés :**

Sandrine ALLAIN donne pouvoir à Marie-Claude REYNAUD, Mireille AVENTIN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Francis LAPEYRE donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Olivier JONET, Laurent NOËL donne pouvoir à Véronique DUPORGE, Corinne SPIGARIOL donne pouvoir à Dominique ROBERT

**Absents :**

Cyril ABELA, Daniel AUBERT, René BOUDIGUE, Patrice CARBONNIER, Carole DELADERRIÈRE, Sébastien DELUMEAU, Alain DIDIER, Véronique DUBOURG, André GRÈZE, Éric GUÉRIN, Thierry LABORDE, Sylviane LÉVÊQUE, Martine LOPEZ, François LUC, Jean-Paul POUJON et Bernard REBILLOU

**Secrétaire de séance :** Joël LE HOUARNER

**DEL\_2025\_079 - Objet : Risque santé - Modification de la participation employeur**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 30 octobre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 033-200069599-20251112-DEL\_2025\_079-DE

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines réunie le 8 novembre 2025 ;

Vu la convention de participation santé signée entre le Centre de Gestion de la Gironde et MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE) en date du 11 juillet 2024 ;

Vu la délibération n° DEL\_2024\_097 du Conseil Communautaire réuni le 25 novembre 2024 relative à l'adhésion de la Communauté des Communes à la convention de participation pour la couverture du risque SANTÉ conclue entre le Centre de Gestion et MNFCT (ALTERNATIVE COURTAGE qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011-1474) et au contrat collectif à adhésion facultative afférent, au bénéfice des agents de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Vu la délibération n° DEL\_2024\_097 du Conseil Communautaire réuni le 25 novembre 2024 relative à la participation financière de la Communauté des Communes aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité ;

Vu la délibération n° DEL\_2024\_097 du Conseil Communautaire réuni le 25 novembre 2024 relative à la participation de la Communauté des Communes, pour le risque santé, à hauteur de 1€ par agent et par mois ;

Considérant le décret 2022-581 du 20 avril 2022 prévoyant les garanties minimales que les employeurs devront respecter, avec pour le risque santé une participation minimale de 50%, calculée sur un montant de référence de 30 € soit 15 € par agent et par mois à compter du 1er janvier 2026 ;

Pour ce risque, la participation financière de l'employeur sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de Gestion de la Gironde pour son caractère solidaire et responsable ;

**Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (48 votes Pour, 1 vote Contre, 2 Abstentions) décide :**

- **DE FIXER**, à compter du 1er janvier 2026, à 15 € la participation mensuelle par agent de la Communauté des Communes pour le risque Santé.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Secrétaire de séance,**  
Joël LE HOUARNER



**Le Président,**  
Daniel BARBE



Communauté des Communes Rurales  
de l'Entre-Deux-Mers  
32510 (GIRONDE)